

23 AVRIL 1925

LE BULLETIN DE LA FERME

VOLUME XIII, PAGE 299

23 AVRIL 1925

t vouloir converger vers le point du firmament, c'est le capitaine qu'une se prépare. Points noirs ne manquent l'horizon politique des

et la tempête?

Pierre Fouille-Partout.

GNE DU CULTIVATEUR

ateur doit placer ses épargnes d'abord. En reste, il les placera en OBLIGATION. Première hypothèque des industries vivre l'agriculture, en comparaison celles de sa province, ou emprunt émis par le gouvernement municipal, les fabriques de cette même province. Ses indications et suggestions resser à la maison qui a le plus d'émancation économique du Canada: Les Vidéocinémas-Boulais, (limitée) rue St-Jacques, Immeuble



MPION
ADIEN
LIORE

à paille, s'adapte à toutes les usages soit à toile ou à fourches. Un couffeur peut retenir la balle ou avec la paille. Avec toile pour les batteuses à fourches ou à deux est détaché de la batteuse, permet une courroie et garantie satisfaction. Autre agent local sinon demandez à votre agent traitant du travail de cette dans tous ces détails. Nous vous bonnes conditions.

aid Ouellet & Cie
HOLASTIQUE, - QUEBEC



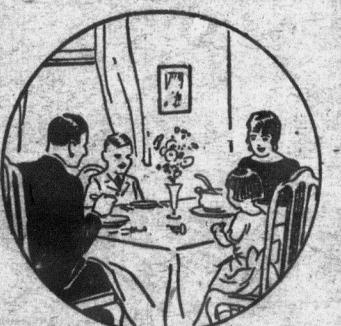
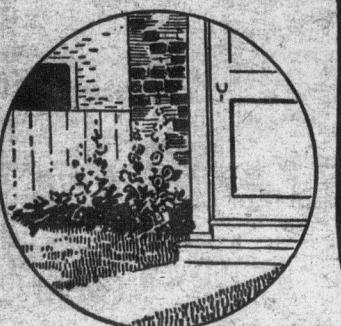
EZ PAS PEUR DE
US EN SERVIR!

up de choses peuvent maintenant être achetées par une. Il y a au Canada magasins qui reçoivent jour de 20,000 à commandes par télé-

commandes reçoivent attention toute particulière. Le service d'emplentes magasin représente personnellement le client.



LISEZ LE
TIN DE LA FERME



Chassez la maladie en chassant la malpropreté

La Malpropreté est dangereuse. C'est le terrain de culture des maladies. Aidez-nous à la chasser!

Maisons sales, réduits malpropres, tas d'immondices, vieilles boîtes de conserves, ordures ménagères, écuries et dépendances mal tenues—voilà les incubateurs des germes morbides, surtout des germes de la tuberculose et des maladies qui causent la mortalité infantile.

Et n'allons pas croire qu'il suffit de transporter la malpropreté d'un endroit à un autre. Il faut la détruire une fois pour toutes. Faites tout ce que vous pourrez pour faire enlever et brûler les immondices où que vous les voyiez, chez vous et autour de votre demeure ou chez votre voisin ou autour de chez lui.

Personne n'est à l'abri des germes de la maladie. Ceux qui vivent au milieu de la malpropreté sont pour leurs voisins propres un danger!

Ce qu'il faut faire

"Car les germes voyagent—quelques-uns dans l'eau, d'autres dans le lait, d'autres dans l'air. Des milliers se servent de la mouche vulgaire comme d'un avion. D'autres sautent avec la puce. Certains des plus dangereux s'insinuent au moyen de la piqûre d'un moustique, tandis que nos dix doigts en transportent des milliers et des milliers, de n'importe où et de partout, tout droit à la bouche."

Par la salubrité, le soleil et l'air pur, on peut réduire les ravages de la terrible peste blanche qui, au cours des dix dernières années a fauché 50,000 vies dans la province de Québec. On peut certainement réduire la mortalité infantile qui, dans une seule année nous a ravi plus de 11,000 enfants de moins d'un an.

Partout dans la province de Québec où ont été mises en pratique des précautions sanitaires, on a vu la maladie diminuer, le taux de la mortalité baisser, la vie s'allonger et le bonheur s'accroître.

Mais chacun de nous doit se rendre compte que la lutte contre la tuberculose et la mortalité infantile ne peut être abandonnée aux seules organisations gouvernementales, au Service d'Hygiène et aux corps municipaux. Cette lutte doit enrôler tous les concours individuels.

Jetons-y donc vous qui lisez ceci! Unissons-nous pour chasser la maladie. Détruisons les foyers où les germes de la maladie se propagent. Commençons chez nous. Aidons ensuite au nettoyage de notre voisinage et de toute notre ville!

SUS A LA MALPROPRETÉ! Attaquons-la avec les armes les plus efficaces contre la maladie: **LE FEU, LE SAVON, L'EAU et la VIGUEUR!**

Donnez chaque jour de courtes leçons d'hygiène à vos enfants



Apprenez-leur à être propres, bien lavés, en bonne santé dès l'enfance



Service Provincial d'Hygiène
Autorisé par le Secrétaire de la Province, Québec

23

23

23